

WEST AFRICA EARLY WARNING & EARLY RESPONSE NETWORK

WARN

Policy Brief

NOVEMBER 2019

GUINÉE



Les signes de processus Électoraux à risques

Un contexte de velléités et de polémiques autour d'un référendum constitutionnel, de luttes politiques et de difficultés sociales.



**WEST AFRICA NETWORK
FOR PEACEBUILDING**

BUILDING RELATIONSHIPS FOR PEACE

Copy Right: WANEP© 2019

Guinée 2020:

Les signes de processus électoraux à risques

Un contexte de velléités et de polémiques autour d'un référendum constitutionnel, de luttes politiques et de difficultés sociales.

En 2010, la République de Guinée a organisé une élection présidentielle qui a connu la participation de toutes ses formations politiques. Ce scrutin libre, inclusif et démocratique a conduit le Professeur Alpha Condé à la magistrature suprême du pays. Il a suscité un immense espoir de changement et de transformations socioéconomiques profonds. Aussitôt installé et avec l'appui des partenaires techniques et financiers, le gouvernement a lancé de vastes chantiers de réformes dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la santé, des forces de défense et de sécurité, du cadre macro économique afin d'amorcer un élan de développement à court, moyen et long termes, pouvant bénéficier à tous les Guinéens. Des efforts qui ont sûrement contribué à la réélection, pour un second mandat, du Chef de l'Etat avec 57,85 % obtenu dès le premier tour de la présidentielle du 11 octobre 2015.

Alors qu'on s'achemine vers la fin de son deuxième et dernier mandat constitutionnellement¹ possible et l'organisation d'une élection devant aboutir à une alternance démocratique, la mouvance présidentielle montre des velléités d'entreprendre une démarche visant à

doter le pays d'une nouvelle Constitution, qui prendrait en compte des réformes et les manquements de la Constitution en vigueur. L'opposition et certaines organisations de la société civile y voient une manœuvre contre l'alternance et redoutent l'idée d'un troisième mandat pour le Président de la République en exercice, bien que ce dernier n'ait pas communiqué son intention sur la question et se dit être à l'écoute du peuple.

Sur le terrain, les polémiques se multiplient entre ceux qui soutiennent l'idée d'un changement de la Constitution avec la probabilité de toucher aux intangibilités et ceux qui affirment que les réformes peuvent se faire au travers d'une révision constitutionnelle tel que prévu par l'article 152 de la Constitution². Contre ces avis, des leaders politiques, des syndicalistes, des acteurs de la société civile et d'autres entités réunis au sein d'une plateforme dénommée "Front National pour la Défense de la Constitution, FNDC" s'opposent et voient en cette démarche, une manœuvre pour permettre au Président de la République de présenter une nouvelle fois sa candidature du fait du changement de Constitution.

¹Articles 27 et 154 de la Constitution du 7 mai 2010.

*Article 27: Le Président de la République est élu au suffrage universel direct. La durée de son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels, consécutifs ou non.

*Article 154: La forme républicaine de l'Etat, le principe de la laïcité, le principe de l'unicité de l'Etat, le principe de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, le pluralisme politique et syndical, le nombre et la durée des mandats du Président de la République ne peuvent faire l'objet d'une révision.

²Qui dispose que « l'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et aux Députés. Pour être pris en considération, le projet ou la proposition de révision est adopté par l'Assemblée Nationale à la majorité simple de ses membres. Il ne devient définitif qu'après avoir été approuvé par référendum. Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le Président de la République décide de le soumettre à la seule Assemblée Nationale. Dans ce cas, le projet de révision est approuvé à la majorité des deux tiers des membres composant l'Assemblée Nationale. Il en est de même de la proposition de révision qui aura recueilli l'approbation du Président de la République ».

West Africa Early Warning & EARLY RESPONSE Network (WARN)

The West Africa Early Warning Network (WARN) is an integral part of the West Africa Preventive Peacebuilding Program co-ordinated by the West Africa Network for Peacebuilding (WANEP). Through its WARN Program, WANEP is setting the stage for a civil society-based early warning and response network in Africa with emphasis on human security.

WARN covers the entire Economic Community of West African States (ECOWAS) region.

Since 2002, WANEP entered into an agreement with ECOWAS through the signing of a Memorandum of Understanding (MOU) in the framework of capacity building in Conflict Prevention. One of the goals of

this agreement is to interface WARN with the ECOWAS Early Warning Systems to optimize early warning conflict prevention in West Africa. In view of this development, WANEP has been operating a liaison office located at the ECOWAS Secretariat in Abuja, Nigeria since April 2003.

In recognition of the role and achievements of the West Africa Network for Peacebuilding (WANEP) in Conflict Prevention and Peacebuilding in Africa, particularly in West Africa, the Economic and Social Council of the United Nations at its substantive session of 2006 granted WANEP Special Consultative Status to the UN. WANEP is therefore mandated to designate official representatives to the United Nations in New York, Geneva and Vienna to further its advocacy and outreach strategies for peace and human security.

Au plan politique, les luttes s'intensifient. La non tenue à bonne date des élections législatives avec des accords non intégralement appliqués a installé un manque de confiance entre la mouvance et l'opposition. Malgré quelques initiatives de dialogue, l'opposition et le FNDC ont recours aux manifestations de rue pour se faire entendre sur diverses questions de la vie de la nation. Les répressions de ces manifestations par les forces de l'ordre ont causé d'importants dégâts matériels et de nombreuses pertes en vie humaines³. Grâce à des mesures d'interdiction de toute manifestation politique sur le territoire national et l'installation des Postes Armés (PA) sur l'axe Hamdalaye-Kabgelen, réputé être le bastion de l'opposition, le gouvernement a pu imposer un calme relatif dans la Capitale. Critiquées par des forces politiques du pays qui y dénoncent une démarche d'intimidation et de réduction de l'opposition au silence, ces mesures ont exacerbé les frustrations et gangrené la crise. Avec les violences enregistrées le 13 juin 2019 à N'Zérékoré⁴ et le 14 octobre 2019 à Conakry⁵, la reprise des manifestations violentes illustre la tension des luttes politiques dans le pays.

Lundi 14 octobre 2019⁶, les manifestations réprimées, suite à l'appel du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), un front constitué de l'opposition politique et des associations de la société civile, ont fait un bilan officiel de neuf (9) morts.

Sur le plan socio-économique, le pays traverse une crise de confiance entre les politiques et les populations. Longtemps exaspérés par la pauvreté et sérieusement affectés, de 2014-2015, par la crise sanitaire de la fièvre hémorragique à virus Ebola qui a plongé de nouveau le pays dans une situation économique difficile, les ménages peinent à s'assurer un bien-être et se plaignent de leur situation de vie précaire. Les services sociaux de base sont toujours insuffisants pour une frange importante de la population comme l'exemple de la disponibilité de l'eau potable qui reste une préoccupation majeure pour les foyers même dans la Capitale. Aussi, la disparité dans la répartition des richesses et la corruption ont-elles engendré des revendications⁷ syndicales devenues monnaie courante impactant négativement la paix et la quiétude sociale dans le pays. Néanmoins, l'adoption du plan de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités locales (ANAFIC)⁸, par l'assemblée nationale, qui vise à octroyer 15% des revenus miniers du pays aux collectivités locales, promet un changement dans la gestion des ressources minières.

C'est de ce contexte qu'émerge la présente publication qui met en exergue l'ensemble des défis et enjeux relatifs aux processus électoraux de 2020 dans le pays (I) et analyse la dynamique des acteurs sur le terrain (II), les opportunités pour la démocratie et la paix en Guinée (III). Des recommandations ont été formulées au regard des trois scénarios qui s'y dégagent.

I- UN ENSEMBLE DE DEFIS ET D'ENJEUX RELATIFS AUX DIFFERENTS PROCESSUS ELECTORAUX

En 2018, l'examen du spectre de fragilité révèle "la persistance de facteurs de fragilité des institutions et du processus politique en République de Guinée⁹". La plupart



³103 morts selon le chef de file de l'opposition El Hadj Cellou Dalein Diallo lors d'un discours qu'il a prononcé devant ses compatriotes le 10 novembre 2018.

⁴Incident entre les forces de l'ordre et manifestants du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) ayant causé un (01) mort, trente-quatre (34) blessés dont deux (02) agents de forces de sécurité, une maison incendiée, plusieurs boutiques et magasins vandalisés et huit (08) personnes interpellées.

⁵Manifestations de l'opposition réprimées violemment le 14 octobre 2019 et ayant fait (officiellement) neuf (9) morts

⁶<https://www.actuniger.com/international/15526-guinee-l-opposition-annonce-des-morts-et-des-blesses-lors-de-la-manifestation-contre-la-modification-de-la-constitution.html>

⁷En guise d'exemples, les grèves et les mouvements sociaux que le pays a traversés ces dernières années, notamment la grève répétitive du Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée (SLECG) qui a retenu l'attention de tous. Le 12 février 2018 Aboubacar Soumah et son équipe ont déclenché une grève générale illimitée pour dénoncer le manque de volonté du gouvernement à appliquer les accords déjà signés en 2017. Les écoles sont restées fermées pendant plus d'un mois. Les parents d'élèves surtout des femmes et des jeunes, mécontents de cette absence de cours, ont pris d'assaut les rues de Conakry, les 12 et 13 mars 2018 provoquant des violences tous azimuts dans la capitale. Et déjà en novembre 2017, le SLECG (syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée) avait lancé une grève générale sur toute l'étendue du territoire national pour réclamer une augmentation de salaire et aussi contester les issues de l'accord sur la nouvelle grille salariale signé en février puis en septembre 2017 entre les autorités et les principales centrales syndicales.

⁸Afin d'améliorer les capacités des gouvernements locaux dans la gestion des ressources financières publiques de manière transparente et participative, et d'atténuer les conflits sociaux, l'Agence Nationale de Financement des collectivités locales (ANAFIC), a lancé ce vendredi 27 septembre 2019, le projet d'appui à la gouvernance locale. Le projet s'appuie sur plus de 15 ans d'engagement dans le cadre du projet d'appui aux communautés villageoises entre la Banque Mondiale et le gouvernement guinéen. <https://www.africaguinee.com/articles/2019/09/28/guinee-l-anafic-lance-le-projet-d-appui-la-gouvernance-locale>

⁹Document de stratégie pays 2018-2022, Groupe de la Banque Africaine de Développement, septembre 2018, page 1.

des institutions constitutionnelles mises en place pour renforcer la démocratie ne jouent pas pleinement leurs rôles. Par conséquent, elles souffrent d'un déficit de confiance au sein de certaines populations et des leaders politiques en particulier. Au nombre de ces institutions existent celles chargées de l'organisation des élections qui sont la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et la Cour Constitutionnelle en charge de la validation des résultats et du règlement des contentieux électoraux.

Ces fragilités expliquent le cocktail de défis et d'enjeu qui minent les différents processus électoraux attendus en 2020 dans le pays.

a) De la révision du fichier électoral

Le fichier électoral de la Guinée est une question d'enjeu qui révèle aussi d'énormes défis d'ici les prochaines élections. Sur la problématique de sa révision, bon nombre de constats¹⁰, des 77 recommandations du rapport du Comité d'experts ayant audité le fichier électoral, des problèmes signalés depuis des années par des rapports d'observation électorale¹¹ reste sans solutions de la part de la CENI. Toutefois le code électoral prévoit en son article 17, une révision du fichier du 1er octobre au 31 décembre de chaque année. De même, il est prévu une révision à titre exceptionnel. En absence d'une correction, à temps, des failles¹² (environ 1 500 000 électeurs fictifs ou en doublon) du fichier électoral relevées lors des différents audits, la crédibilité et la transparence des scrutins à venir seront difficiles à établir, surtout que la revue du fichier reste l'une des principales réclamations des partis politiques de l'opposition.

b) De la loi¹³ portant restructuration de la CENI

La toute dernière loi¹⁴ portant restructuration de la CENI adoptée, en juillet 2018, par le parlement guinéen ne fait pas l'unanimité ni au sein de la classe politique ni au sein de la société civile. Les conditions imposées aux partis politiques pour pouvoir désigner des commissaires (avoir

participé aux deux dernières élections nationales, disposer d'au moins deux députés à l'Assemblée nationale..) sont dénoncées de "Non inclusivité". En effet, en application de cette nouvelle donnée, seuls trois partis de l'opposition sont représentés à la CENI actuelle à savoir l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), l'Union des Forces Républicaines (UFR) et le Parti de l'Espoir pour le Développement National (PDN). Cette situation "d'exclusion" reprochée à la loi sur la CENI complexifie la méfiance entre les acteurs politiques du fait du profil politique de cet Organe de Gestion des Élections (OGE), dont les membres proviennent à plus des 80% des partis politiques (14 sur 17 membres). A terme, cela peut déteindre sur l'acceptation des résultats des processus électoraux du pays.

c) De la confiance dans la cour constitutionnelle.

Aux termes de la Constitution¹⁵ et de la loi organique¹⁶ L/2011/006/CNT, "la cour constitutionnelle est la juridiction compétente en matière constitutionnelle, électorale et des droits et libertés fondamentaux. En matière électorale, elle joue le rôle de régulation de toutes les opérations électorales, désigne ses délégués pour suivre sur place les opérations électorales ainsi que les Présidents des Commissions Administratives de Centralisation des Votes (C.A.C.V.), arrête la liste définitive des candidatures, désigne le collège des médecins chargés de veiller à l'état de santé des candidats aux élections présidentielles, veille à l'égalité d'accès des candidats aux médias et proclame les résultats définitifs des dites élections." De ce qui précède, il apparaît évident que l'indépendance et l'impartialité de la Cour constitutionnelle seraient les gages d'élections libres, crédibles et transparentes acceptables par tous. Or, les crises successives¹⁷ qu'a connu la Cour constitutionnelle guinéenne ces dernières années ont sérieusement entamé sa crédibilité et sa neutralité auprès d'une partie de la population et de certains milieux politiques en particulier. Cela accroît le risque de contentieux électoraux et de contestations en dehors des voies légales.

¹⁰ Ce constat est détaillé dans le rapport du Comité d'expert ayant audité le fichier électoral avec les 77 recommandations.

¹¹ Vincent Foucher et Cynthia Ohayon, analyste pour l'Afrique de l'Ouest à l'International Crisis Group.

¹² Dans une déclaration récente relayée par le site de Jeune Afrique, M. Ibrahima K. Diakité chargé de communication de la CENI relevait comme préalable à l'organisation des législatives, le toilettage du fichier électoral. « Nous allons éliminer dans le fichier électoral les 25% d'électeurs fictifs ou en doublon qui y figurent, soit 1 500 000 de personnes », a-t-il précisé.

¹³ Loi L/2018/044/AN du 5 juillet 2018 portant modification de la loi L/2012/016/CNT du 19 septembre portant création, organisation, attribution et fonctionnement de la Commission Nationale Électorale Indépendante (CENI).

¹⁴ Loi L/2018/044/AN du 5 juillet 2018 portant modification de la loi L/2012/016/CNT du 19 septembre portant création, organisation, attribution et fonctionnement de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI).

¹⁵ Constitution du 07 mai 2010, adoptée par le Conseil National de la Transition

¹⁶ Loi organique L/2011/006/CNT du jeudi 10 mars 2011 portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle.

¹⁷ En effet, depuis le discours du Président de cette Cour, prononcé le lundi 14 décembre 2015, à l'occasion de l'audience de prestation de serment du Président réélu, dans lequel il lui a rappelé que ce mandat était son second et dernier selon la constitution qui déterminera le sort de la démocratie en Guinée et a interpellé l'élu de « se garder de la mélodie des sirènes révisionnistes », cette cour n'a plus fonctionné selon les règles de l'art. Elle est entrée dans une série de crises qui ont abouti à la destitution du Président au mois de septembre 2018.

d) Des velléités de référendum constitutionnel

La Constitution du 07 mai 2010 actuellement en vigueur a été adoptée par le Conseil National de la Transition. Elle a prévu les mécanismes de sa révision et les Guinéens s'attendaient aussi à sa révision depuis 2010¹⁸, aux lendemains de l'investiture du Président Alpha Condé. Les polémiques actuelles autour de sa révision sont nées du fait du temps choisi : fin du deuxième et dernier mandat constitutionnel de l'actuel président de la République. Les opposants et une frange importante de la population y voient une révision opportuniste destinée à faire advenir une nouvelle République et donner ainsi la possibilité de nouveaux mandats au Président Alpha Condé.

Bien que le Président de la République n'ait toujours pas annoncé sa position et clame toujours être à l'écoute du peuple, tout porte à croire que ce projet¹⁹ est en préparation. En témoignent, les déclarations du premier ministre²⁰, de différents responsables de la mouvance présidentielle et des mouvements de soutien à la nouvelle constitution qui foisonnent dans le pays. De l'autre côté, des leaders politiques, les syndicalistes, certains acteurs de la société civile et d'autres entités réunis au sein d'une plateforme dénommée le "Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) " s'opposent farouchement à travers des manifestations réprimées.



Alpha Condé, Président de la République de Guinée "



Une foule importante a rallié l'aéroport de Conakry, jeudi 31 octobre 2019, pour une démonstration de force en faveur du président Alpha Condé, de retour de voyage

e) Des élections législatives déjà reportées puis prévues pour le 1er trimestre 2020.

A la suite du discours du Président de la République du 4 septembre 2019 relatif à l'ouverture des consultations sur les questions de préoccupations nationales, la CENI a proposé la date du 28 décembre 2019 pour la tenue des législatives. Dans un contexte de prolongement du mandat des députés de la huitième législature et de préparatifs insuffisants, cette date n'a pas fait l'unanimité au sein des partis politiques dont certains évoquent la non mise en application des 77²¹ recommandations du comité d'experts ayant audité le fichier électoral. Le 21 octobre 2019, en effet, au cours d'un point de presse, l'envoyé spécial de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), M. Coulibaly, a expliqué que la date du 28 décembre 2019 était à "reconsidérer" en mettant en exergue, des raisons techniques comme la mise à jour du fichier électoral et le choix d'un nouveau logiciel. Suite aux recommandations de l'OIF faites à la CENI, les élections législatives auront finalement lieu le 16 février 2020. A cet effet, le corps électoral a été convoqué le 11 novembre 2019.

f) De l'élection présidentielle de 2020

Ayant prêté serment le 14 décembre 2015, l'actuel mandat du président Alpha Condé court jusqu'au 13 décembre 2020. Ce qui implique, pour une tenue à bonne date, que l'élection présidentielle ait lieu en octobre ou début novembre 2020 au plus tard.

¹⁸Il y avait un accord politique entre les candidats, qui stipule que quiconque sera élu lors de l'élection présidentielle de 2010, devrait soumettre la constitution de 2010 à un référendum. Malheureusement, le pouvoir élu n'en a pas fait une priorité.

¹⁹Par un courrier officiel n°0422/MAEGE/SG/MD/19 du 19 juin 2019 signé du Ministre Mamadi TOURE et adressé à toutes les ambassades et représentations diplomatiques et consulaires de la République de Guinée, le gouvernement a transmis une note de 6 pages sur la "nouvelle constitution de la Guinée"

²⁰« La Constitution garantit la libre opinion. Qu'on soit d'accord ou pas d'accord sur les sujets, il faut que les Guinéens s'expliquent. La Constitution change au rythme des mutations sociales. En tant que citoyen, j'ai posé la question au gouvernement, individuellement en invitant chaque ministre à se prononcer sur le principe d'une nouvelle Constitution. La réponse est unanime : il n'y a pas de doute. Pourquoi ? Nous avons une Constitution qui consacre une douzaine d'institutions républicaines dont le fonctionnement en termes de coût est très lourd pour les jeunes démocraties que nous sommes. Donc la question d'une nouvelle Constitution, en tant que citoyen, je dis "oui". En tant que gouvernant, je dis "oui". » Extrait du discours du premier ministre le 29 mai 2019, présentant le bilan de sa première année à la tête du gouvernement à la télévision nationale.

²¹Rapport de la mission d'audit de la base de données des électeurs de la République de Guinée, septembre 2018

GUINÉE

Dans le contexte actuel, le pays aura à organiser probablement les législatives, un référendum puis la présidentielle avant décembre 2020, sans oublier les obstacles techniques et organisationnels qui pourraient survenir. Néanmoins, la présidentielle pourrait se tenir à bonne date si les législatives ont effectivement lieu à la date annoncée. Par contre, des risques de glissement du calendrier électoral et de violences électorales sont à craindre, si le référendum devrait ouvrir la voie à un autre mandat pour l'actuel président.

II- ACTEURS ET DYNAMIQUES SUR LE TERRAIN

Dans ce contexte d'enjeux et de défis électoraux multiples, les acteurs sociaux et politiques guinéens peuvent être regroupés en 03 grandes entités :

D'une part, le parti au pouvoir, le Rassemblement du Peuple Guinéen (RPG/Arc-en-ciel) du Professeur Alpha Condé et la mouvance présidentielle, galvanisés par le Conseil national pour l'adoption d'une nouvelle constitution (CONADOC), se sont lancés dans le rassemblement des sympathisants pour réclamer l'adoption d'une nouvelle Constitution. Cette première entité, celle qui a le pouvoir et les moyens publics à sa disposition, déploie assez de moyens publics (justice, force de sécurité et décisions politiques) pour soutenir son ambition malgré le mutisme relatif du président sur la question.

En face, l'opposition guinéenne habituée des manifestations n'a pas hésité, une fois de plus, à investir les rues pour dénoncer le projet d'une nouvelle Constitution et le processus électoral devant mener aux législatives, précédemment prévues pour le 28 décembre 2019. Ces manifestations, à l'instar des précédentes, laissent des bilans désastreux affectant la cohésion sociale. Des tensions politiques ayant pris des dimensions ethniques ont été signalées dans la préfecture de Nzérékoré le jeudi 13 juin 2019 faisant un mort et 34 blessés dont 2 gendarmes.. Plusieurs leaders de l'opposition dont Cellou Dalein Diallo de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), chef de file de l'opposition, et Sidya Touré de l'Union des Forces Républicaines (UFR) ont été confinés à leur domicile par les forces de sécurité, pendant toute la période des récentes manifestations, alors que le mandat de ces forces en ces lieux n'aurait pas été clairement expliqué aux bénéficiaires.

LES SIGNES DE PROCESSUS ÉLECTORAUX À RISQUES

D'autre part, la société civile guinéenne n'est pas en reste, vu qu'une partie importante d'elle s'est mobilisée aux côtés du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), dont le leader a été interpellé dans la journée du lundi 14 octobre 2019, par les forces de sécurité (Police et Gendarmes), en compagnie de plusieurs autres membres du front. Une autre frange non moins importante de la société civile soutient le projet d'adoption de la nouvelle constitution et une dernière frange tente de jouer dans la neutralité²² sans grand succès à ce jour.



La coalition du FNDC appelle à la poursuite des manifestations²³ // Cellou Dalein Diallo²⁴, le chef de file de l'opposition guinéenne

III- DES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE CONTEXTE POUR LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX EN GUINÉE

Même si les nombreuses manifestations prévues par le FNDC et d'autres acteurs annoncent des difficultés pour le processus électoral et des risques d'affrontements entre des militants des différents camps, le contexte laisse entrevoir quelques opportunités pour la démocratie et la paix. En effet, la marche pacifique des femmes le 23 octobre 2019, pour réclamer l'arrêt des tueries lors des manifestations politiques et sociales, autorisée par le gouvernement et encadrée par les membres du FNDC, sans la présence des forces de l'ordre a été paisible, appréciée par plusieurs observateurs.

²²Cette dernière frange tente de jouer la neutralité. Elle n'est pas aussi organisée que les deux autres, mais est très active sur les réseaux sociaux. Elle est soutenue par beaucoup de jeunes qui ne s'identifient plus dans les chapelles politiques guinéennes. Ces jeunes ont pour slogan "ANAWOTAGUI" qui signifie c'est entre vous.

²³<https://www.horizonguinee.com/2019/10/14/le-fndc-appelle-a-la-poursuite-des-manifestations-demain-mardi-15-octobre-2019/>

²⁴<https://www.jeuneafrique.com/33417/politique/cellou-dalein-diallo-l-opposition-guin-enne-n-a-plus-que-la-rue-comme-recours/>



Marche de femmes contre l'éventuel 3ème mandat d'Alpha Condé à Conakry le 23 octobre 2019²⁵.

- **L'actualisation du fichier électoral:** Selon le communiqué²⁶ de la CENI en date du 9 novembre 2019, "les opérations d'enrôlement avec l'opérateur international Innovatrics et son binôme local guinéen ETI-BULL seront bientôt lancées". Faire advenir, dans les délais requis, ce lancement et assurer une conduite professionnelle et transparente du processus d'actualisation du fichier électoral pourrait servir d'opportunité pour assainir la carte électorale et réduire les points de tensions politiques. L'ouverture autour du processus dans la planification et l'implication des acteurs politiques seront des clés de valorisation de cette opportunité.
 - **La conduite des processus avec le maximum de professionnalisme :** Dans un contexte de CENI dont la composition, majoritaire politique, est contestée et traitée de "non-inclusive" l'indépendance des commissaires pourrait être difficile à garantir. Cela impose à la CENI de saisir l'opportunité de l'organisation des élections législatives du 16 février 2020 pour démontrer son professionnalisme et sa capacité de planification et de communication tout au long du processus. Autrement, les griefs politiques vont se renforcer avec une plus forte perte de confiance en l'institution quant à sa capacité à organiser l'élection présidentielle ou le référendum constitutionnel.
 - **Un référendum constitutionnel non opportuniste :** La révision de l'actuelle Constitution semble d'une nécessité reconnue par tous les acteurs sauf que certains rejettent la période choisie pour le faire, période qualifiée d'opportuniste. Afin de pouvoir répondre à ce besoin de révision dans une atmosphère de dialogue national inclusif et constructif, l'on peut saisir l'opportunité du calendrier électoral trop chargé en 2020 pour renvoyer le référendum constitutionnel au 1er trimestre de 2021, après la présidentielle d'octobre 2020.
- #### IV- DES MENACES POTENTIELLES
- **Les initiatives ou tentatives de limitation des libertés publiques et libertés de manifestation,** dans le contexte actuel de la Guinée, vont constituer des menaces importantes pour la sécurité humaine. Elles vont cristalliser les positions des acteurs politiques de l'opposition qui multiplieront les initiatives de désobéissance publique et d'affrontement de l'autorité publique.
 - **L'enregistrement de nouvelles victimes par balles des suites d'accrochages entre manifestants et forces de sécurité,** dans le contexte actuel de la Guinée, accroît progressivement les menaces de complexification de la situation. Aussi, dans un contexte d'absence d'enquêtes indépendantes pour situer les responsabilités et sanctionner les auteurs, les risques de violations massives des Droits de l'Homme sont à craindre au regard de l'histoire du pays en terme d'incidents de bavures policières et militaires.
 - **La désinformation voire la manipulation des citoyens sur la question du référendum constitutionnel,** dans le contexte actuel de la Guinée, menace la cohésion sociale et la cohabitation entre Guinéens. En effet, sur le terrain, le débat reste entier ainsi que la confusion entre renouvellement et changement constitutionnel dans la tête du citoyen lambda. Les consultations nationales menées par le Premier Ministre n'auraient pas aidé à la compréhension de ces 2 terminologies.
 - **Les récupérations ethniques et ou communautaires des polémiques actuelles par les acteurs politiques,** dans le contexte actuel de la Guinée, constituent une très grande menace à la gestion pacifique de la situation. En effet, quelques indices y relatifs sont déjà

²⁵<https://www.voafrique.com/a/guinee-marche-de-femmes-contre-un-troisième-mandat-d-alpha-condé/5135884.html>

²⁶<http://ceni.org.gn/index.php/2019/11/09/elections-legislatives-la-ceni-propose-la-date-du-16-fevrier-2020/> consulté le 11 novembre 2019

perceptibles attendant un incident pouvant déclencher les vagues d'interprétation, de replis ou d'affrontement ethniques²⁷ au regard de la configuration démographique du pays.

V- SCENARIOS

1. Le Scénario moyen (probable): *Un glissement de calendrier électoral en cascades à l'instar des élections de 2013 qui n'ont eu lieu qu'à la 6ème date proposée.*

Les opposants à la révision de la Constitution ont continué à manifester bouleversant la planification électorale déjà très chargée sur 2020. Les violences qui y sont enregistrées avec leurs lots de dégâts humains et matériels ont contribué à cristalliser les positions. Le préalable de l'actualisation du fichier électoral n'a pas pu aboutir, maintenant le climat de contestation de la tenue des élections législatives reportées pour le 16 février 2020. De report en report, la tenue à bonne date de l'élection présidentielle est menacée. La CEDEAO qui intervient déjà dans la crise a contraint les protagonistes au dialogue et une feuille de route est tracée pour conduire à un processus électoral inclusif, transparent et apaisé afin d'éviter une nouvelle transition. La question de la révision de la Constitution est mise en veilleuse.

2. Le meilleur des scénarios (peu probable): *Des élections apaisées et inclusives, à bonne date, sur fond de dialogue politique inclusif et de professionnalisme de l'administration*

A la lumière de recommandations de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour une paix durable en Guinée, le parti au pouvoir RPG/Arc-en-ciel et l'opposition guinéenne se sont accordés sur les conditions et le calendrier pour la révision de la Constitution. L'actualisation du fichier électoral a été une réussite. Le référendum constitutionnel s'est tenu à une date consensuellement retenue sans polémiques et soupçons d'opportunisme. En amont, les législatives se sont bien déroulées avec la participation de toute la classe politique.

3. Le pire des scénarios (peu probable): *Un passage en force sans dialogue politique a poussé le pays dans une crise.*

Malgré les oppositions et marches contre la révision constitutionnelle, le gouvernement guinéen soumet son projet de révision de la Constitution à l'assemblée nationale installée à l'issue des législatives de 2020. L'opposition dénonce l'opacité qui a entouré cette révision et, par conséquent, appelle ses militants à reprendre la rue. Les violences se multiplient dans plusieurs localités du territoire. Les tensions et récupérations ethniques se sont exacerbées et une situation d'urgence s'installe en Guinée. Le mandat de l'actuel président a expiré sans que la présidentielle ne puisse se tenir. La Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), aidé par la communauté internationale, soutient la mise en place d'une transition, devant restaurer la quiétude et conduire les Guinéens à une élection présidentielle apaisée. La question de la révision de la Constitution est repoussée pour plus tard, après les différentes élections.

VI- RECOMMANDATIONS

L'idée de la modification de la Constitution a reveillé de vieux démons en Guinée. Des menaces susceptibles de nuire à la cohésion sociale dans le pays sont évidentes. Pour contribuer à un processus de réformes constitutionnelles/électorales apaisé, les recommandations suivantes sont formulées à l'endroit des différentes parties prenantes suivantes:

Au Gouvernement

- Continuer à renforcer les capacités des forces de sécurité pour un meilleur encadrement des manifestations, dans un climat de sécurité pour les personnes et biens;
- Multiplier les initiatives de dialogue avec le FNDC, l'opposition, les acteurs de la société civile et syndicaux tout en assurant la mise en œuvre des recommandations;

²⁷ A l'enterrement des victimes des manifestations des 14 et 15 octobre 2019, au cimetière de Banbeto, reconnu comme cimetière des martyrs, d'une opposition majoritairement représentée par le parti de Cellou Dalein Diallo, président de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), un parti avec une majorité de ses militants qui sont de la communauté peuhle.

- Privilégier un dialogue franc et sincère avec le FNDC, l'opposition, les acteurs de la société civile et syndicaux pour une meilleure sortie de crise ;

Au Ministère de la justice

- Garantir le respect des droits et libertés fondamentaux à tous les citoyens nonobstant leurs divergences d'idée et d'opinion sur le projet de la nouvelle constitution ;

A la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) :

- Assurer une actualisation transparente et professionnelle du fichier électoral conformément aux textes et règlements en vigueur ;
- Proposer un calendrier électoral consensuel global pour toutes les échéances électorales de 2020 ;

Aux acteurs de l'opposition politique :

- Privilégier le dialogue et le compromis avec les autorités ;
- Sensibiliser leurs militants et sympathisants à la non-violence lors des manifestations ;

Au Front National pour la Défense de la constitution (FNDC):

- Rejeter toutes formes de violence tendant à menacer la quiétude sociale ;
- Permettre le dialogue avec les autorités locales et administratives ;

A la Société civile et aux Associations de presse :

- Continuer à jouer pleinement leur rôle de veille, d'alerte et proposition de manière objective ;
- Continuer à sensibiliser les citoyens sur la non-violence et l'importance du dialogue dans la résolution des différends et le renforcement de la cohésion sociale ;
- Renforcer la sensibilisation des jeunes aux valeurs citoyennes et démocratiques dans le respect des institutions de la république ;
- Mener des actions de plaidoyer à l'endroit des autorités pour l'observance des principes démocratiques ;

Aux forces de maintien d'ordre :

- Rester une armée républicaine observant les principes de respect des droits de l'Homme ;
- Continuer à sécuriser les populations et leurs biens ;
- Veiller au respect des normes en matière d'utilisation des moyens conventionnels de maintien d'ordre ;

A la CEDEAO/Union Africaine/Institutions internationales

- Soutenir et appeler à des cadres de dialogue entre les différentes parties prenantes en Guinée ;
- Apporter une assistance technique à la Guinée pour ses réformes constitutionnelles et électorales

CONCLUSION

La République de Guinée a connu une histoire politique violente, qui à ce jour, demeure préoccupante. Le contexte pré-électoral actuel est déjà émaillé d'un lourd bilan de pertes en vies humaines, alors que les manifestations semblent seulement débuté au regard des appels à la mobilisation de l'opposition. La volonté de révision de la Constitution et les défis à relever pour la tenue des élections législatives en rajoute aux craintes de la communauté régionale et internationale, car une perturbation du processus électoral en amont, aura un impact négatif sur la présidentielle de 2020".



GUINEE

Les signes de processus Électoraux à risques

Un contexte de velléités et de polémiques autour d'un référendum constitutionnel, de luttes politiques et de difficultés sociales.

West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)

Trinity Avenue, Off Mile 7 Road, Achimota, Accra

P. O. Box CT4434, Cantonments, Accra-Ghana

Tel: +233 302 411638 | 302 406340 | 302 426004 | 302 408224

Email: wanep@wanep.org | Website: www.wanep.org